



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Interdiction des véhicules à moteur thermique

Question écrite n° 31742

Texte de la question

Mme Marie-Pierre Rixain attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la nécessaire densification du réseau de transports collectifs en grande couronne parisienne. En effet, afin d'enrayer les phénomènes de réchauffement climatique, la ville de Paris, la métropole du Grand Paris, la région Île-de-France et le Gouvernement ont pris des mesures fortes visant à transformer la mobilité du quotidien : interdiction de circulation des véhicules à moteur diesel dans Paris et sa petite couronne à partir de 2024 et 2030 pour l'ensemble de la région Île-de-France, interdiction progressive des véhicules à moteur thermique et fin de leur commercialisation d'ici 2040. Des mesures essentielles pour faire face à l'urgence climatique qui doivent être accompagnées d'investissements ambitieux en faveur des transports collectifs et, notamment, en Essonne où les infrastructures de mobilité ne permettent pas de faire face à l'afflux de population. En effet, l'axe structurant qu'est la RN20 pour ce département connaît un trafic routier particulièrement dense entre Boissy-sous-Saint-Yon et Massy (entre 55 000 et 80 000 véhicules par jour selon les sections). 72 % des déplacements se font en voiture, au détriment des transports collectifs et des mobilités douces. Et pour cause, les bus sont aujourd'hui englués dans le trafic car ils ne bénéficient pas de voie dédiée et ce même trafic empêche le développement de mobilités douces car trop dangereuses. Aussi, elle l'interroge sur les investissements qui seront faits pour permettre aux Essonnais une desserte plus aisée de Paris et de sa proche couronne en vue de l'interdiction des véhicules à moteur thermique d'ici 2030.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Pierre Rixain](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31742

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5276

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)